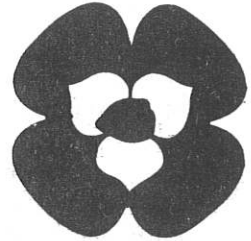


Mardi 22 octobre 1985

Futur immédiat et local :
la région Ile-de-France, réalité d'aujourd'hui.
Quelle incidence pour Garches ?



Le mardi 22 octobre 1985, Maître BODIN, Maire de Garches, a prononcé une conférence sur "Futur immédiat et local : la région Ile-de-France, réalité d'aujourd'hui. Quelle incidence pour Garches ?"

Un récent sondage montre que 72% des habitants de l'Ile-de-France ont au moins entendu parler du Conseil Régional.

I.- L'ILE-DE-FRANCE.- (schéma 1).



Schéma 1

La loi du 2 août 1961 crée le district de la Région de Paris, regroupant les départements de :

- la Seine,
- la Seine-et-Oise,
- la Seine-et-Marne.

Ce district possédait le statut d'Etablissement Public, chargé de l'étude des problèmes d'aménagement et d'équipement de la Région.

En 1966, un texte organise la Région Parisienne en district. Puis vient une époque de réflexion marquée par le rapport Guichard qui avait pour ambition d'apporter une lumière sur un problème qui n'a pas été résolu en France, celui des regroupements de communes.

En 1976, la Région Ile-de-France est créée.

Son statut lui offrait un champ d'action important tout en la maintenant sous étroite tutelle de l'Etat.

C'est la loi de base de la Décentralisation, la loi du 2 mars 1982 qui pose le principe de la libre administration de la Région par un Conseil élu au suffrage universel, et qui élève la Région au rang de Collectivité Territoriale. Cette loi ne deviendra effective que lorsque sera organisée l'élection des Conseils Régionaux au suffrage universel. Ces élections ont été fixées au mois de Mars 1986. Alors seulement la Région Ile-de-France, comme les autres régions de France, s'administrera elle-même.

1.- Présentation.

a.- Population.

. En 1954 il y avait 7 millions d'habitants.

En 1982 elle compte plus de 10 millions d'habitants. Elle est composée de 8 départements, 1281 communes et a une superficie de 12 000 km².

Depuis 1975 on constate :

- une diminution de la population de Paris et des départements "Petite couronne" (92-93-94).

- une augmentation de la population des départements "Grande couronne" (77-78-91-95).

Les courbes suivantes (schéma 2) montrent l'évolution de la population de l'Ile-de-France par rapport à la population du reste de la France.

. 4,6 millions de personnes ont un emploi. Les employés forment la catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse (1 actif sur 3), puis viennent les cadres administratifs, financiers et commerciaux, des P.M.E., puis les ouvriers qualifiés et enfin les ouvriers non qualifiés.

□ Population

(en millions d'habitants)

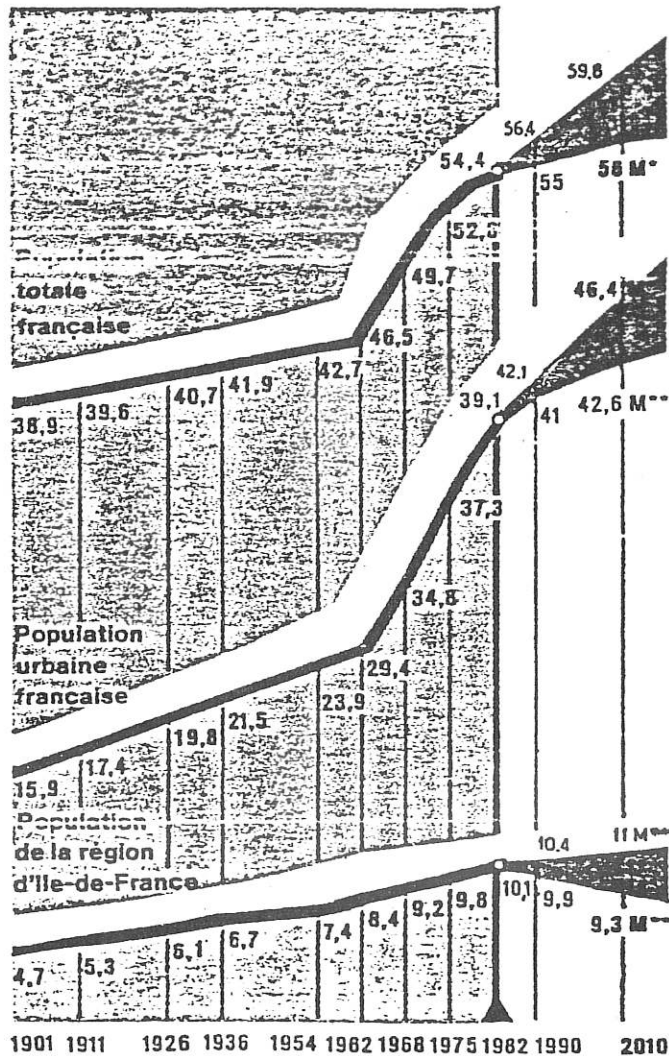


Schéma 2

* Source INSEE.

** Estimations I.A.U.R.I.F. au 1.1.82.

L'Île-de-France pourrait voir à l'instar des aires métropolitaines de Londres et de New York, sa population baisser au-delà de 1990.

. La population étrangère est importante :

En 1982 : 1.300.000 étrangers soit 36,3% des étrangers vivant en France.

On a pu noter la progression :

- de 1968 à 1975 : + 41,4% de résidents étrangers,
- de 1975 à 1985 : + 15,5%

Le schéma 3 nous montre le nombre d'habitants de grandes métropoles mondiales.

On constate que Paris est à un rang très modeste par rapport à d'autres villes.

- LES GRANDES METROPOLES MONDIALES -

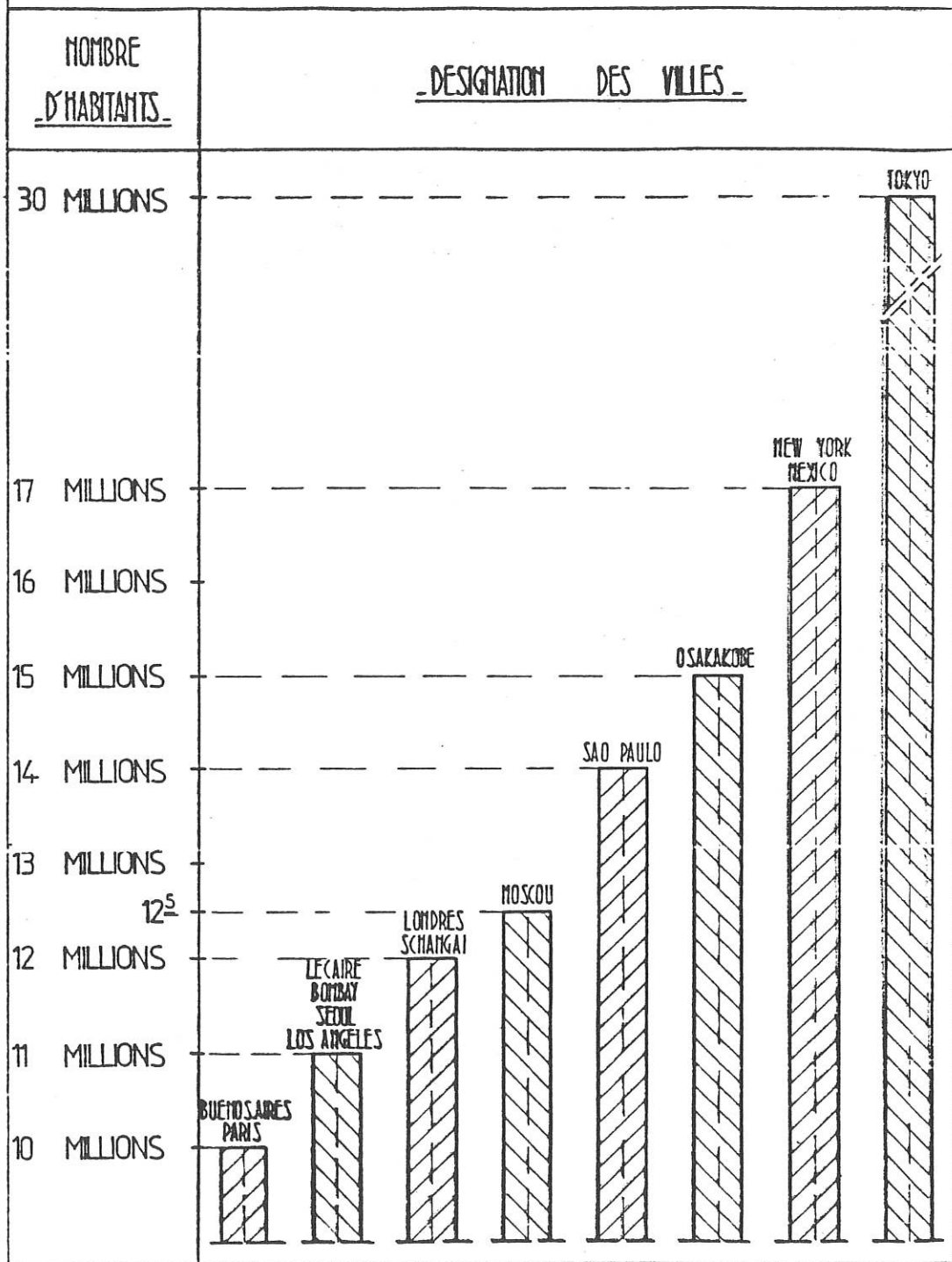


Schéma 3

b.- Economie.- (schéma 4).

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE PAR RAPPORT A LA FRANCE

Sur 2,2% du territoire, une forte
concentration de la population,
du potentiel économique et culturel.

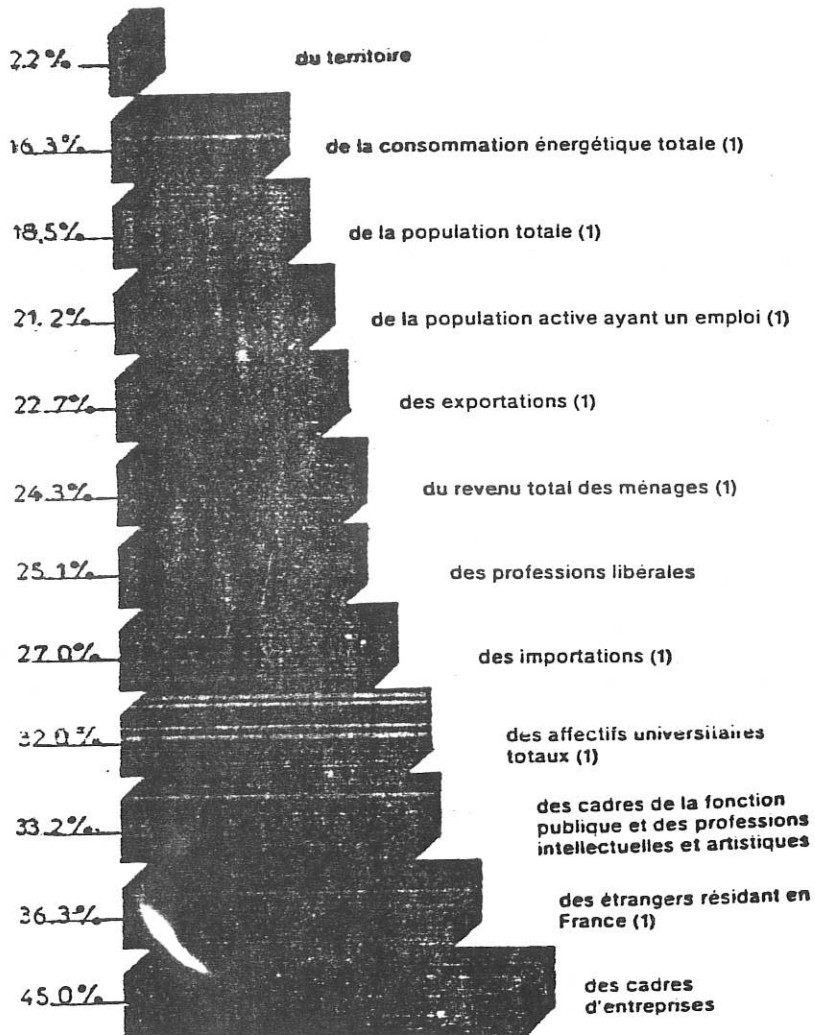


Schéma 4

Source : (1) tableaux économiques de l'Île-de-France 1984.

. Agriculture.

Les terres agricoles couvrent 56% de la superficie de la Région Île-de-France, Paris exclu.

Plus des 3/4 sont consacrés aux cultures céréalières (orge, maïs, blé).

La Petite Couronne comprend une très faible part de terre agricoles, à peine 1% de la surface agricole régionale.

56% de la surface de la Grande Couronne sont utilisés pour la production agricole.

Le département le plus boisé est constitué par les Yvelines.

En Ile-de-France comme dans l'ensemble du pays, le nombre d'exploitations est en baisse :

- 1955 : 20 000
- 1981 : 11 000

L'augmentation des plus grandes est loin de compenser la disparition accélérée des plus petites.

. Industrie.

La part qu'occupe l'industrie dans l'activité de la région est en déclin. En 1984, la population occupée dans l'industrie ne représente que 31% de la population active contre 34% dans l'ensemble du pays.

La construction électrique et électronique regroupe plus de 20% des effectifs de l'industrie régionale. C'est le secteur le plus dynamique.

La part de l'Ile-de-France dans la construction automobile nationale approche le tiers de la production française. Ce secteur traverse une grave crise.

En 1982, 45% des personnels de la construction aéronautique française étaient employés en Ile-de-France et 52% des investissements réalisés par ce secteur l'étaient dans la Région. Les entreprises de ce secteur connaissent un dynamisme certain (Dassault, Aérospatiale, SNECMA, Matra ...).

La construction mécanique, en Ile-de-France, représente :

- 10% des effectifs de l'industrie régionale,
- 20% des effectifs de la construction mécanique de toute la France.

La parachimie et la pharmacie emploient près de la moitié du total des effectifs de ce secteur ; et 12% des effectifs salariés dans l'agro-alimentaire le sont en Ile-de-France.

L'industrie du bâtiment et des travaux publics est sinistrée.

La Région a vu se développer ce que l'on appelle le "tertiaire du secondaire", c'est-à-dire les sièges sociaux, les services commerciaux, les laboratoires et services de recherches liés à l'industrie.

Le développement et la modernisation de l'industrie de la Région sont entravés par la politique de décentralisation économique menée en particulier sous l'égide du DATAR. Cette politique visait à rééquilibrer l'espace français en facilitant l'installation dans les zones sous-industrialisées, d'entreprises installées en région parisienne ou en décourageant l'installation de nouvelles activités industrielles dans la Région Ile-de-France.

Cette politique d'aménagement du territoire, défavorable à la Région Ile-de-France a été assouplie par des mesures prises en début 1985, et visant à alléger la procédure d'agrément préalable à l'installation d'activités industrielles nouvelles dans la Région.

. Secteur tertiaire.

Si l'on prend en considération l'ensemble des régions françaises, c'est en Ile-de-France que la place du secteur tertiaire est la plus importante.

La Région est donc directement exposée aux conséquences d'une éventuelle récession relative dans ce secteur.

A partir de 1984 on constate un affaiblissement du secteur tertiaire dans la Région Ile-de-France.

C'est pour enrayer ce déclin que le Conseil Régional d'Ile-de-France se déclare favorable au lancement d'un grand programme de bureaux dans la zone dont l'axe est constitué par les 3 pôles tertiaires Défense, Bercy, Marne -la-Vallée.

2.- Les institutions de la Région.-

A l'heure actuelle le Conseil Régional est composé de 164 membres :

- 50 parlementaires élus dans la Région,
- 30 représentants de Paris,
- 42 représentants des départements de la Région à raison de 6 par département.
- 42 représentants des communes de la Région à raison de 6 pour l'ensemble des communes de chaque département.

Le nombre de conseillers va bientôt être porté à 197.

Les conseillers régionaux seront élus dans chaque département au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panache ni vote préférentiel.

Le Président du Conseil Régional est le chef de l'exécutif de la Région. Il hérite, sur ce point, d'une partie des attributions dévolues jusque là au Préfet de Région.

Il est le chef des services que la Région a créés pour l'exercice de ses compétences.

Le Comité économique et social est l'organe consultatif de la Région Ile-de-France.

II.- LE ROLE DE LA REGION.-

1.- Les moyens d'action.-

- le budget.

Le budget de la Région Ile-de-France s'élève à 4,3 milliards de francs.

A titre de comparaison :

- celui de Paris (Paris est à la fois ville et département) est de 20 milliards de francs.
- celui du département des Hauts-de-Seine de 3,2 milliards de francs.
- celui de Garches de 90 millions de francs.

. les ressources.

- la dotation globale de fonctionnement.
- la fiscalité indirecte (tableau 5).
- la fiscalité directe : taxe spéciale d'équipement.

LA FISCALITE INDIRECTE REGIONALE Comparaison 1984


	autres régions (moyenne)	
TAXE SUR LES CARTES GRISSES (par C.V.)	61,20F	40,20F
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT	1,60%	0,55%
TAXE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE	197,50F	120F

Tableau 5

. les dépenses.

Le fonctionnement ne représente que 5% du budget régional, compte non tenu des dépenses consacrées à la formation professionnelle.

Parmi les nouveaux investissements votés pour 1985, 62% sont consacrés aux transports et 30% aux équipements collectifs et sociaux (schémas 6 - 7).

- Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France.

Il fixe les règles d'urbanisme applicables à l'ensemble de la Région.

Ses objectifs ont été :

- Rompre l'organisation urbaine de la Région Parisienne, en créant des centres secondaires d'attraction polyfonctionnels.

- Préserver et mettre en place les ressources naturelles et l'accès du public à ces ressources.

- Assurer la maîtrise de la croissance spatiale de l'agglomération jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

- Priorité aux transports collectifs.

- Assurer une bonne liaison avec les autres centres économiques à l'échelle du Bassin Parisien, de la France et de l'Europe occidentale.

- Le contrat de Plan.

Les contrats sont conclus entre l'Etat et la Région.

Il apparaît que les contrats de Plan ont pour première préoccupation le développement économique et l'emploi de la Région. Ils insistent également fréquemment sur le développement de la recherche et de l'innovation.

- Les villes nouvelles.

La création de villes nouvelles dans la période récente est basée sur le constat d'échec des grands ensembles et sur les dangers de l'expansion en tâche d'huile par la voie pavillonnaire des grandes agglomérations existantes. Eloignement du lieu de travail, insuffisance des dessertes, animation inexistante sont en effet les résultats de formes d'urbanisation ci-dessus citées.

Les urbanistes ont donc imaginé la création d'agglomérations nouvelles.

LES DEPENSES EN 1985

CREDITS DE PAIEMENT : **4,331 milliards**

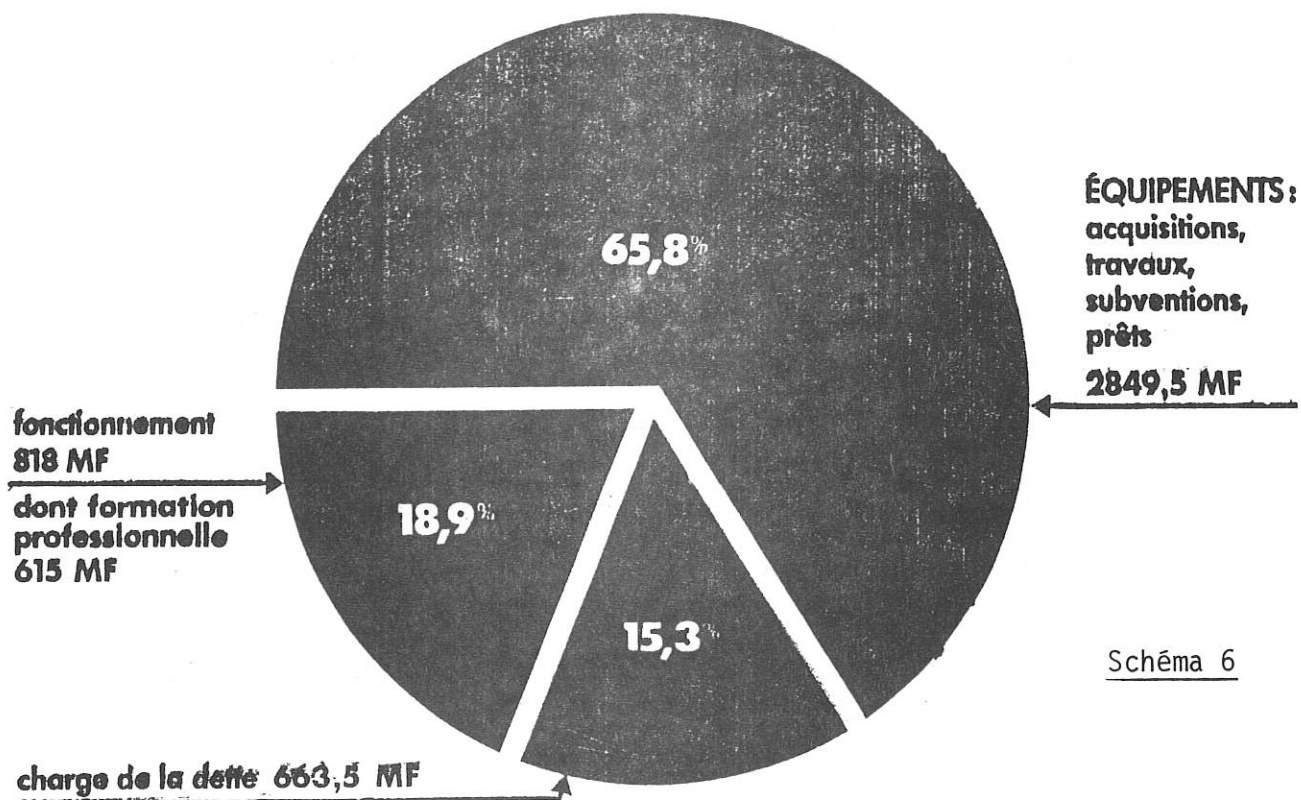


Schéma 6

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS :

2,979 milliards : stabilisation

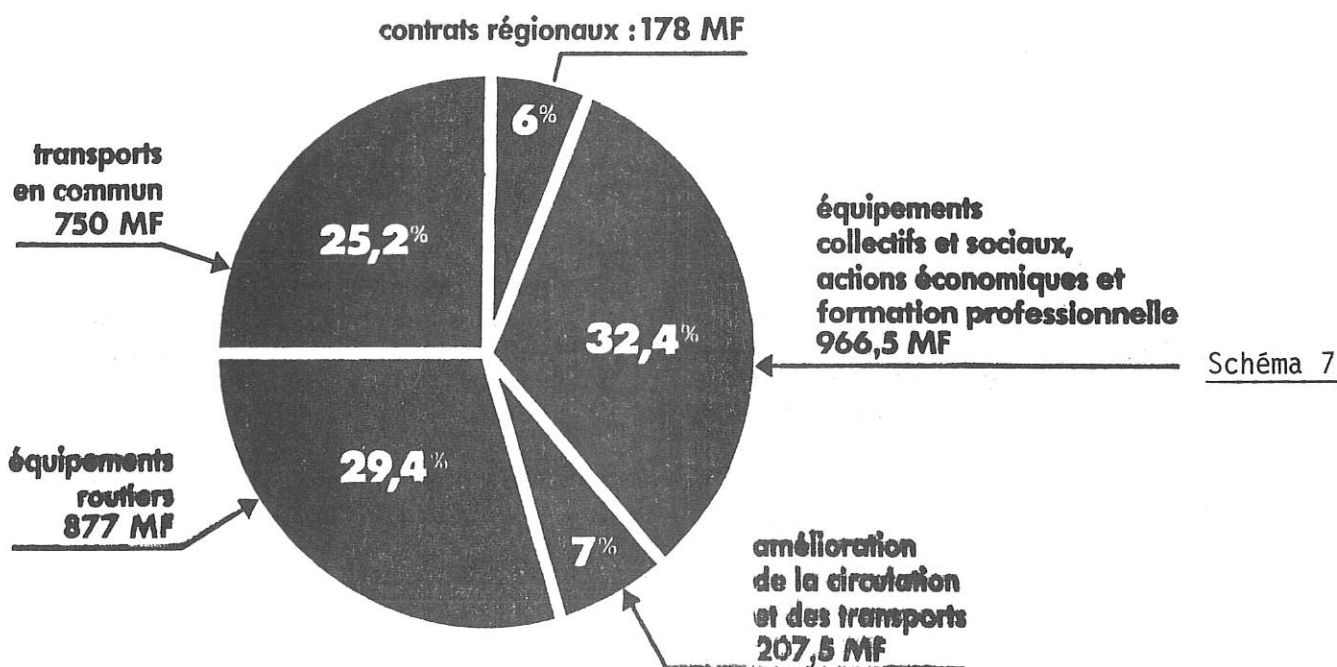


Schéma 7

Elles sont au nombre de 5 : Cergy-Pontoise, Evry, Marnes-la-Vallée, Melun Sénart, St Quentin-en-Yvelines.

De 1971 à 1981, le programme de 132 000 logements a été lancé dont 37% en maisons individuelles.

2.- Les Politiques sectorielles.-

a.- Politique économique.

La Région n'est pas interventionniste mais elle se veut stimulatrice. C'est pour cela qu'elle a établi des systèmes qui tendent à favoriser la création d'entreprises et la création d'emplois par le biais de primes, de cautionnements de prêts, de conseils aux entreprises, d'aides à la recherche, d'innovations et de transferts de technologie.

b.- Espaces verts.

La Région a estimé qu'il fallait favoriser :

- la ceinture verte, ensemble de 95 000 hectares situés entre 10 et 30 km de la Capitale.

- les zones naturelles d'équilibre.

Au nombre de 6, créées dans la zone 25-50km, elles recouvrent l'espace rural le plus menacé par l'extension urbaine.

Ces zones sont :

- . La plaine de Versailles,
- . Le Hurepoix dans la région de Dourdan,
- . Les plateaux du Sud,
- . Le plateau de Brie,
- . La plaine de France,
- . La région du Vexin.

Cette politique est mise en oeuvre par le biais de l'Agence pour les Espaces verts, qui attribue des subventions permettant l'acquisition d'espaces naturels.

c.- Les transports.

La Région a deux objectifs :

- L'amélioration du réseau routier,

- Le maintien de la priorité à l'amélioration des transports en commun.

Monsieur Bodin s'est toujours opposé à la poursuite de la réalisation du périphérique d'Ile-de-France (A 86).

Certains tronçons toutefois ne seront pas mis en circulation avant 1995-1996 voire 2000.

A court terme, des aménagements plus économiques visant à assurer une plus grande fluidité du trafic sont envisagés.

Pour les transports en commun, les objectifs sont les suivants :

- création de sites propres pour les bus.
- prolongement de lignes de métro en banlieue.
- achèvement de la ligne C du R.E.R. et poursuite des interconnexions.
- création d'un tramway reliant Bobigny à St Ouen.
- radiales S.N.C.F. en banlieue et interconnexion S.N.C.F.-R.A.T.P.

d.- L'habitat.-

Les objectifs de la Région, dans ce domaine, sont :

- maintenir l'offre de logements sociaux.
- améliorer la qualité des logements neufs.
- économiser l'énergie.
- poursuivre la réhabilitation du parc existant.
- améliorer les conditions de vie dans les quartiers dégradés.

e.- Formation professionnelle et enseignement.-

Depuis 1983 la Région a eu des compétences dans ce domaine. Elle laisse jouer la régulation quotidienne du marché de la formation professionnelle et n'intervient que pour en corriger telle ou telle déviation.

A compter du 1er janvier 1986, la Région est compétente en ce qui concerne les lycées (travaux, construction, extension et toutes dépenses d'équipement).

Malheureusement les recettes transférées seront insuffisantes pour faire face aux dépenses nécessaires pour les lycées.

3.- La Région pour Garches.-

Garches a obtenu un premier contrat de Région à l'occasion de la rénovation de l'îlot de la poste et du centre ville. Pour une dépense globale de l'ordre de 9 millions, la Région a versé un peu plus de 2,5 millions.

Un nouveau contrat a été signé le 12 octobre 1985.

Le dossier concerne les 5 opérations suivantes :

- rue Claude Liard en liaison avec l'ouverture de l'extension des Services Municipaux.

- le Parc Civiale rendu à sa fonction exclusive d'espaces verts.

- l'Eglise Saint-Louis dont le ravalement, la réfection de la toiture sont nécessaires.

- l'ancienne Mairie qui, libérée des services qui l'occupent actuellement, devra recevoir une nouvelle destination.

- la Place de la Gare dont le plan de circulation piétonnier sera refondu.

La Région participera à hauteur de 35% aux aménagements prévus, soit 3 millions environ sur le budget total envisagé qui s'élevait à 8,5 millions de francs environ.

CONCLUSION.-

La mise en place de la Région correspond à une évolution assez lente, mais inéductable et nécessaire.

Au sein de l'Europe, il est nécessaire d'avoir des collectivités de cette taille correspondant à celles de nos partenaires.

Les liaisons entre les Régions se développent au-delà des frontières.

ANNEXE 1

Mille ans, il nous a fallu mille ans pour avoir un nom !

Le dialecte de nos ancêtres sera bien nommé "Francien" mais nous, qui étions-nous ?

Alsaciens ou Gascons, Bretons ou Auvergnats proclamaient fièrement leur origine, mais nous, qui étions-nous ?

Les tentacules lancées par nos Rois atteignaient les Alpes, les Pyrénées, le Rhin ; Richelieu rêvait du "Pré Carré" avec la Rive Gauche du Rhin mais nous, qui étions nous ?

Enfin, par la grâce de l'Académie, nous quittons l'anonymat et nous voilà "Franciliens" !

Mais, tant que nous avons pu - et pourrons rêver et respirer ...

... aux ors de Versailles en automne,
aux houles vertes de la Beauce au printemps,
aux promesses des vergers d'Avril,
aux dons de nos étés briards,
aux pierres du Pont-Neuf en toutes saisons,
aux eaux nonchalantes comme aux usines fiévreuses,
au savoir qui mûrit aux vallées hurepoises,
de Chanteloup-les-Vignes à l'Ecoute-s'il pleut

Et bien que nous ne connaissions plus :

"... le muguet du bois de Chaville",
"... les fraises et les framboises ... en revenant de Pontoise",
ni le "beau voyage" de Ciboulette,

nous avons témoigné - et témoignerons - comme Péguy le proclamait sur le chemin de Chartres que :

"Deux mille ans de labeur ont fait de cette terre
Un réservoir sans fin pour des âges nouveaux".

ANNEXE 2

ILE-DE-FRANCE

Préfecture régionale : Paris (2 176 200).

Superficie : 12 012 km²

Population : 10 073 200.

Densité : 838 hab/km².

Principales unités urbaines : Paris (8 513 731), Mantes (168 333),
Trappes (141 846), Melun (81 863), Meaux (54 402).

Emploi régional total : 4 720 500 (dont agriculture : 0,8% ; industrie :
24,1% ; bâtiment et génie civil : 6,5% ; tertiaire : 67,8 %) soit 22,4%
de l'emploi national.

Taux de chômage : 8,1 (au quatrième trimestre 1984).

Production intérieure brute : 27,2% de la production nationale (1er rang
pour la production par tête), 2,9% de la production agricole, 24,9% de la
production industrielle.

Dépendance de l'appareil industriel : secteur nationalisé : 33,7%, groupes
étrangers : 13,8%.

Spécialisations industrielles : Construction électrique et électronique
(16%), construction automobile (10%), production et distribution d'électri-
cité, de gaz et d'eau (9%), imprimerie, presse et édition (8%), construc-
tion mécanique (8%).

Principales productions agricoles : céréales (46,6%) et légumes (11,2%),
production animale (10,4%).